



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-017-2022-05

PUBLIÉ LE 6 MAI 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2022-05-05-00005 - ARRÊTE N°DOS-2022/1942 portant retrait d'agrément de la SCOP DES AMBULANCIERS D'ILE DE FRANCE (2 pages)	Page 3
IDF-2022-05-05-00006 - ARRÊTE N°DOS-2022/1943 portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES DAFFY (2 pages)	Page 6
IDF-2022-05-05-00007 - ARRÊTE N°DOS-2022/1944 portant transfert des locaux de la SARL SOCIETE NOUVELLE DES AMBULANCES MATHIS (3 pages)	Page 9

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-05-05-00005

ARRÊTE N°DOS-2022/1942 portant retrait
d'agrément de la SCOP DES AMBULANCIERS
D'ILE DE FRANCE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2022/1942

Portant retrait d'agrément de la SCOP DES AMBULANCIERS D'ILE DE FRANCE

(75013 Paris)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2022/029 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France en date du 27 avril 2022, portant délégation de signature à Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur de l'offre de soins par intérim, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 15 janvier 1991 portant agrément, de la SOCIETE COOPERATIVE OUVRIERE DES AMBULANCIERS D'ILE DE FRANCE sise 7, rue Sainte-Hélène à Paris (75013) dont le gérant est Simom TMIM ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification dans le fonctionnement d'une entreprise de transport sanitaires en date du 20 décembre 1993 portant changement de gérance de la SCOP DES AMBULANCIERS D'ILE DE FRANCE avec pour nouveau gérant Monsieur Bruno SIROT à compter du 09 février 1993 ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification dans le fonctionnement d'une entreprise de transport sanitaires en date du 02 janvier 1995 portant changement de gérance de la SCOP DES AMBULANCIERS D'ILE DE FRANCE avec pour nouveau gérant Monsieur Charles DEFERT à compter du 27 juin 1994 ;

- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification dans le fonctionnement d'une entreprise de transport sanitaires en date du 19 juillet 1999 portant changement de gérance de la SCOP DES AMBULANCIERS D'ILE DE FRANCE avec pour nouveau gérant Monsieur Pascal BILLIARD à compter du 25 juin 1999 ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification dans le fonctionnement d'une entreprise de transport sanitaires en date du 10 février 2009 portant changement de gérance de la SCOP DES AMBULANCIERS D'ILE DE FRANCE avec pour nouveau gérant Monsieur Edouard NGUYEN-CAO à compter du 22 octobre 2008 ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification dans le fonctionnement d'une entreprise de transport sanitaires en date du 28 décembre 2012 portant changement de gérance de la SCOP DES AMBULANCIERS D'ILE DE FRANCE avec pour nouveau co-gérants Madame Catherine MATHIEU et Monsieur Samir MJAHEH à compter du 24 septembre 2012 ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification dans le fonctionnement d'une entreprise de transport sanitaires en date du 03 décembre 2014 portant changement de gérance de la SCOP DES AMBULANCIERS D'ILE DE FRANCE avec pour nouveau gérant Monsieur Samir MJAHEH à compter du 29 septembre 2014 ;

CONSIDERANT le transfert de(s) l'/les autorisation(s) de mise en service rattachée(s) à deux véhicules de catégorie C type A de la SCOP DES AMBULANCIERS D'ILE DE FRANCE immatriculé FL-419-QM et d'un véhicule de catégorie D immatriculé EK-925-XZ, à la société AMBULANCES CASSIOPEE ASSISTANCE sise 86, rue des Pyrénées à Paris (75020) dont le président est Monsieur Jacques DEMBELE ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la SCOP DES AMBULANCIERS D'ILE DE FRANCE est désormais sans objet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément de la SCOP DES AMBULANCIERS D'ILE DE FRANCE sise 7, rue Sainte-Hélène à Paris (75013) dont le gérant est Monsieur Samir MJAHEH est retiré à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 05 mai 2022

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-05-05-00006

ARRÊTE N°DOS-2022/1943 portant transfert des
locaux de la SAS AMBULANCES DAFFY

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2022/1943

portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES DAFFY

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2017-1862 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au Directeur de l'Agence régionale de santé ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2022/029 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 27 avril 2022, portant délégation de signature à Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur de l'offre de soins par intérim, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 94-1237 en date du 31 mars 1994 portant agrément, sous le n°93/TS/301 de la SARL AMBULANCES DAFFY, sise 24, avenue Jean Cartigny au Blanc-Mesnil (93150) dont le gérant est Monsieur Antonio CARRETO ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 19 avril 1995 portant transfert des locaux la SARL AMBULANCES DAFFY, du 24, avenue Jean Cartigny au Blanc-Mesnil (93150) au 56, avenue de la République au Blanc-Mesnil (93150) ;
- VU** l'arrêté n° DOSMS-2015-187 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 01 juillet 2015 portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCES DAFFY, du 56, avenue de la République au Blanc-Mesnil (93150) au 82, rue de l'Etoile à Bobigny (93000) ;

VU l'arrêté n° DOS-2019/1474 du Directeur général de l'Agence régionale de sante Ile de France en date du 01 août 2019 portant changement de gérance et de forme juridique de la SARL AMBULANCES DAFFY, qui devient SAS AMBULANCES DAFFY dont le président est Monsieur Jacques DEMBELE ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mises en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculés EN-490-MH ; FM-389-PL et FT-225-VN et catégorie D immatriculés GA-304-YG et EX-244-FM délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 10 octobre 2019 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS AMBULANCES DAFFY est autorisée à transférer ses locaux du 82, rue de l'Etoile à Bobigny (93000) au 19, avenue Daniel Perdrige à Montfermeil (93370) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 05 mai 2022

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-05-05-00007

ARRÊTE N°DOS-2022/1944 portant transfert des
locaux de la SARL SOCIETE NOUVELLE DES
AMBULANCES MATHIS

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2022/1944

portant transfert des locaux de la SARL SOCIETE NOUVELLE DES AMBULANCES MATHIS

(75020 Paris)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2017-1862 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au Directeur de l'Agence régionale de santé ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2022/029 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 27 avril 2022, portant délégation de signature à Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur de l'offre de soins par intérim, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 septembre 1977 portant agrément, sous le n°77-7 de la société AMBULANCES MATHIS, sise 95, rue des Martyrs à Paris (75018) dont le gérant est Monsieur Bernard PARASSE ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 04 mai 1979 portant changement de dénomination sociale et transfert de locaux de la société AMBULANCES MATHIS, qui devient Société d'Exploitation des AMBULANCES MATHIS, sise 38, rue Richard Lenoir à Paris (75011) ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 1980 portant autorisation des ambulances CITROEN MANN immatriculées 511-CLG-75 et 821-CLG-75 ;

- VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 mars 1983 portant autorisation de l'ambulance PEUGEOT 551 H58 immatriculée 909-EGK-75 ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 05 octobre 1983 portant changement de dénomination sociale de la Société d'Exploitation des AMBULANCES MATHIS, qui devient SARL Société Nouvelle des AMBULANCES MATHIS ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 20 juillet 1984 portant autorisation de l'ambulance CITROEN MANN immatriculée 167-EWV-75 ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 1986 portant autorisation de l'ambulance PEUGEOT 504 H40 immatriculée 340 DCD 75 ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 20 juillet 1984 portant autorisation de l'ambulance CITROEN MANN immatriculée 204-GDR-75 ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 14 août 1990 portant changement de gérance et transfert des locaux de la SARL Société Nouvelle des AMBULANCES MATHIS du 38, rue Richard Lenoir à Paris (75011) au 20, rue du Borrégo à Paris (75020) dont le nouveau gérant est Monsieur Pierre AGNEZ ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification dans le fonctionnement d'une entreprise de transports sanitaires en date du 22 novembre 1991 portant changement de gérance de la SARL Société Nouvelle des AMBULANCES MATHIS dont la nouvelle gérante est Madame Nathalie LABEY à compter du 09 août 1991 ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification dans le fonctionnement d'une entreprise de transports sanitaires en date du 14 septembre 1992 portant changement de gérance de la SARL Société Nouvelle des AMBULANCES MATHIS dont le nouveau gérant est Monsieur Koffi KASSI à compter du 29 juin 1992 ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification dans le fonctionnement d'une entreprise de transports sanitaires en date du 31 juillet 1998 portant modification de nom de gérance de la SARL Société Nouvelle des AMBULANCES MATHIS dont le nouvelle gérant est Monsieur Kassi KUNY à compter du 22 novembre 1996 ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification dans le fonctionnement d'une entreprise de transports sanitaires en date du 14 septembre 29 juin 2000 portant transfert des locaux de la SARL Société Nouvelle des AMBULANCES MATHIS du 20, rue du Borrégo à Paris (75020) au 4/10, rue du Borrégo à Paris (75020) ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mises en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculés GA-341-NE et GA 046-MM délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 10 mai 2021 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL Société Nouvelle des AMBULANCES MATHIS est autorisée à transférer ses locaux du 4/10, rue du Borrégo à Paris (75020) au 1, rue de la Procession à Paris (75015) à la date du présent arrêté.

Le garage et les places de stationnement sont situés 16/22, boulevard Gabriel Péri à Malakoff (92240).

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 05 mai 2022

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRÉ